



Licenciement économique et congé parental

Par **catou**, le **01/07/2013** à **11:40**

Bonjour,

Je suis en congé parental jusqu'à 2015. Or mon entreprise devrait nous licencier à partir de 2014.

Je dois suivre une formation pour me reconvertir de 2 ans et demi dans le domaine de la santé afin de me mettre en micro société.

La société pour laquelle je travaille devrait prévoir une enveloppe de formation et une prime supplémentaire pour ceux qui doivent créer leur entreprise.

Dois je faire ma formation avant la fin de mon congé parental pour en bénéficier? Vais je avoir cette prime supplémentaire à la création d'entreprise alors que je ne vais la créer que 2 ans et demi après ma formation que je souhaiterai faire en 2015?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **01/07/2013** à **13:21**

Bonjour,

De toute façon, si vous êtes licenciée, le congé parental s'arrêtera en même temps...

Il faudrait connaître les modalités précises de versement de la prime...

Par **catou**, le **01/07/2013** à **13:58**

Bonjour,

j'ai lu sur différents forums qu'en temps que demandeur d'emploi je pouvais prolonger mon congé parental

Par **P.M.**, le **01/07/2013** à **15:08**

Le congé parental, ça m'étonnerait, une éventuellement allocation de la CAF, c'est autre chose...

Je rappelle aussi que le congé parental ne peut avoir une durée supérieur à un an renouvelable pendant 3 ans pour un même enfant...